

Le format INTERMARC intégré

Futur format de travail de la BNF

par Nathalie Passin-Aguirre

Bibliothèque nationale de France, Bureau de normalisation

et Françoise Leresche

Bibliothèque municipale de Nice

Notre propos ici n'est pas de faire le recensement exhaustif des changements entre les formats INTERMARC (M), (S) et (A) utilisés actuellement pour la saisie des données dans les bases bibliographiques de la BNF et les formats INTERMARC (B) et (A) intégré qui seront utilisés pour la saisie des données dans le futur catalogue de la BNF, mais de pointer les grandes évolutions fonction-

nelles ou intellectuelles qui ont prévalu à la création de ces formats INTERMARC intégré (B) et (A).

Les objectifs

La création d'un nouveau format a répondu à deux objectifs ou besoins convergents.

- Un besoin d'homogénéisation pour la description bibliographique des types de documents déjà traités dans l'établissement (texte imprimé et documents audiovisuels, mais aussi estampes, cartes). Il s'agissait de renforcer la cohérence en gérant dans une même zone du format le même type d'information, en la traduisant dans un document de référence unique : le format INTERMARC intégré.

Le contexte du projet BNF, à savoir une base bibliographique unique multimédia et la création d'un nouveau système informatique appelé SI (Système d'Information), a servi de clé de voûte à ces changements puisque dès 1993 il a été affirmé que les nouveaux formats INTERMARC (B) et (A) intégré seraient les formats de référence du SI.

- Un besoin de développer des zones, ou sous-zones, du format pour enrichir la description bibliographique et les points d'accès pour les nouveaux documents catalogués de façon informatisée dans l'établissement : majorité de documents dits spécialisés tels les manuscrits anciens ou modernes, les documents divers (dessins, programmes, notes de travail) se rapportant à un spectacle, les monnaies et médailles, les documents informatiques, etc.

La structure

Le format INTERMARC intégré se compose :
 – d'un format pour la description bibliographique, le format INTERMARC (B) intégré qui respecte les ISBD existants,
 – d'un format pour la rédaction des notices d'autorité, le format INTERMARC (A) intégré.

Le format intégré dans la description bibliographique

Le format INTERMARC (B) intégré permet de rédiger une description bibliographique complète, avec tous ses points d'accès (la gestion de ces mêmes points d'accès est assurée par les fichiers d'autorité correspondants). Ses principales caractéristiques sont les suivantes.

- C'est un format unique qui permet de décrire tous les types de documents traités par la BNF : le SI à moyen terme (1998) contiendra le catalogue de textes imprimés, documents électroniques, et de documents audiovisuels. À plus long terme il contiendra l'ensemble des documents de l'établissement, actuellement catalogués dans BN-Opaline : les documents cartographiques, les estampes, les manuscrits modernes, la musique imprimée, les monnaies et médailles pourraient également être gérés dans le SI.

- C'est un format où les différents types de documents sont tous mis sur le même plan. Aucun type n'est privilégié par rapport à un autre : le texte imprimé est au même niveau qu'un document cartographique ou un document électronique. Ce principe est illustré par une nouvelle organisation des zones fixes du format : d'un côté la zone 008 – déjà existante dans les formats INTERMARC (M) et (S) mais désormais réorganisée – contient des informations qui s'appliquent à tous les types de documents (langue de publication du document, pays de publication). D'un autre côté une nouvelle zone, la zone 009 – zone d'informations codées propres à une catégorie de document – a été créée. Son contenu varie selon chaque type de document défini dans le format. Elle permet de donner des informations qui ne sont pertinentes que pour la catégorie de document donnée : la catégorie technique, le genre iconographique dont relève le document catalogué pour l'image fixe, la catégorie de documents et la typologie des logiciels pour les documents électroniques.

- C'est un format qui prend en compte les spécificités de chaque type de document, en respectant ses caractéristiques propres. Une information propre à une catégorie de documents fait l'objet d'une zone spécifique. C'est le cas par exemple pour la description épigraphique d'une monnaie ou d'une médaille qui est gérée dans une zone particulière, la zone 545 Description épigraphique.

- C'est un format qui se veut aussi homogène que possible. Le format maintient une certaine cohérence en utilisant pour des informations similaires du point de vue de leur fonction ou de leur nature un même bloc, ou une même étiquette. Le bloc 5XX est ainsi réservé aux zones de transcription (520 Incipit textuel, 522 Incipit musical, 545 Description épigraphique, 546 Description iconographique). De même une information commune à plusieurs catégories de documents est gérée de manière identique (la zone 260 de l'adresse bibliographique par exemple).

- À côté des notices bibliographiques classiques (monographies, publications en série, recueils factices ou sous-notices), le format INTERMARC intégré a développé un nouveau type de notice original : la notice documentaire. Celle-ci permet de décrire non pas un document

mais une entité (spectacle, événement) à laquelle peuvent se rattacher des documents divers et sur laquelle on veut donner un ensemble d'informations de type bibliographique. Ainsi le spectacle *Les Noces de Figaro* de Beaumarchais monté à la Comédie française fera l'objet d'une notice documentaire à laquelle on peut rattacher des notices de monographies décrivant les documents relatifs à ce spectacle (notes du metteur en scène, affiches du spectacle, dessins des décors).

- C'est un format qui permet de nouveaux liens entre notices. Ainsi la zone 431 permet-elle de faire un lien entre deux notices de monographies dont l'une est un autre état du document dans la même catégorie technique. Cela s'avère particulièrement utile pour l'image fixe ou pour les manuscrits modernes (deux états différents d'un poème de Valéry). Le développement des zones de liens s'entend aussi entre notices décrivant des types de documents différents. La zone 480 permet de saisir un lien entre notices de monographies notamment dans les cas suivants : une image illustrant un texte, un dessin préparatoire à la frappe d'une médaille.

Une logique similaire a prévalu pour la création du format INTERMARC (A) intégré. On a souhaité enrichir le format en fonction des nouveaux besoins qui étaient apparus dans l'établissement et maintenir une certaine cohérence dans l'organisation et la gestion des informations traitées. Les principaux axes étaient d'éviter la redondance entre les notices d'autorité (existant pour les accès auteur et accès matière dans BN-OPALE) et de développer les zones de liens.

Les nouveautés du format INTERMARC (A) intégré

- C'est un format unique pour tous les types de notices d'autorité gérées par le SI : le même format s'applique à une personne physique, une collectivité ou un titre conventionnel. De plus pour un type de notice d'autorité donné, par exemple une personne physique, le format est identique que celle-ci soit un écrivain, un compositeur, un interprète, ou un imprimeur-libraire.

- C'est un format qui gère de nouveaux types de notices d'autorité, pour des enti-

tés qui jusqu'à maintenant ne faisaient pas l'objet de notices d'autorité dans BN-OPALE : les marques, les titres uniformes musicaux, (les marques audiovisuelles et les titres uniformes musicaux sont déjà présents dans BN-OPALINE), les indices Dewey, les entités géographiques, les titres conventionnels. Cette dernière catégorie regroupe des auteurs-titre pour la plupart (*Manhattan* de Woody Allen).

- C'est un format qui permet d'établir des relations plus riches entre les notices, notamment entre notices d'autorité de type différents : un interprète (une personne physique) pourra ainsi être lié à un ensemble musical (une collectivité). On pourra par exemple faire un lien

entre John Lennon et les Beatles. Une personne physique pourra être également liée à une œuvre littéraire dont elle est l'auteur présumé (l'œuvre faisant l'objet d'une notice de titre uniforme textuel). C'est le cas pour Guilleragues, auteur présumé des Lettres de la religieuse portugaise.

- C'est un format fonctionnel, « économique » : pour une entité donnée, une seule notice d'autorité est créée dans la base bibliographique permettant de gérer les accès auteur (ou interprète), les accès responsabilité commerciale (imprimeur-libraire, ou producteur), enfin les accès matière. Cette dernière caractéristique répondait à un besoin interne d'éviter la

redondance des informations entre les différents fichiers d'autorité : en effet jusqu'à maintenant dans BN-OPALE la notice d'autorité personne physique Marguerite Duras existait dans le fichier des auteurs personne physique et servait pour les accès auteur mais pour l'indexation-matière, on devait recopier ou recréer la notice Marguerite Duras dans le fichier des autorités matière. Cette redondance affectait également les produits bibliographiques (micro-fiches, cédéroms) et donc leurs utilisateurs. Cette lourdeur n'existera plus dans le SI avec le format INTERMARC (A) intégré, où une seule notice pour Marguerite Duras sera créée et utilisable pour l'accès auteur comme pour l'indexation matière.